

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-30-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

**N° 30/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 avril 2023

**Objet de la délibération :**

Compte administratif 2022 :  
Budget ZAE La Louière

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	60
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	2
· Dont représenté(e)s	15
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au centre d'animation et de loisir d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Dominique BERION à Christophe GARNIER, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Michel DEBRAY à Emmanuel CRETIN, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Nathalie KOWAL-BONDY à Chantal MARAUX, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Nathalie LAURENT à Christophe FAIVRE-PIERRET, Marie-Christine LEGAIN à Jean-Marc CARGNINO, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Florence PAUL à Rémy PAUL, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Patrick SEBILE à Gérard COULET, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

**Procuration**

**Suppléé(e)s**

Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT

**Excusé(e)**

Claude CHATELAIN, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Martine LANDRY, Joëlle MAURICE, Serge MONNET

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Vincent MARGUET, 5<sup>ème</sup> vice-président, donne lecture aux conseillers communautaires, après que le Président se soit retiré, du compte administratif 2022 du Budget ZAE La Louière de la CCLL qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
251 162,79 €	251 162,79 €	0 €
Report déficit 2021		- 80 087,93 €
Résultat cumulé 2022		- 80 087,93 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Recettes	Résultat
251 162,79 €	251 162,79 €	0 €
Report excédent 2021		95 706,93 €
Résultat cumulé 2022		95 706,93 €

A l'unanimité les membres présents approuvent le compte administratif 2022 du Budget ZAE La Louière de la CCLL dont le résultat de clôture fait apparaître :


- Un déficit de fonctionnement de : - 80 087,93 €
- Un excédent d'investissement de : 95 706,93 €

Fait et délibéré en séance, le 13.04.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230413-30-23-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023